

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 15 septembre 2022****Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Procurations : 4****Présents (8) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente

Philippe CORDIER, Adjoint au Maire

Myriam BERTRAND, Conseillère Municipale

Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Philippe CORDIER

Nathalie GEMZA, Administratrice

Jacqueline PASIN, Administratrice

Jean-Jacques MARAND, Administrateur

Roger CLAY, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER

Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER

François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND

Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

Serge JENTZER, Administrateur

**DEL15092022-05****MISE A JOUR DU GUIDE DE LA DOMICILIATION  
AU C.C.A.S. DE NEVERS**

Exposé,

Vu les articles L-264-1 à L-264-10 du code de l'action sociale et des familles, modifiés par l'article 46 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) ;

Vu les articles R-123-21 alinéa 8 et R-123-22 du CASF ;

Vu le décret N° 2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation ;

Vu le décret N° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu l'instruction N° DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu la note d'information N° DGC/SDIB/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu l'arrêté du 20/12/2019 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable ;

Vu l'ordonnance 2020-1733 du 16 décembre 2020 relative à l'entrée et au séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la délibération N°DEL14122015-04 du 14 décembre 2015, portant "Domiciliation au C.C.A.S. de Nevers", permettant de disposer de la réglementation de la domiciliation et d'optimiser la procédure mise en œuvre ;

Vu la délibération N°DEL12062017-02 du 12 juin 2017, portant actualisation du guide de la domiciliation au C.C.A.S. de Nevers ;

Considérant l'évaluation réalisée de la procédure existante avec les agents du Pôle Solidarités-Insertion et la parution de nouveaux textes réglementaires ;

Considérant la volonté du C.C.A.S. de mettre à profit ses obligations en matière d'élection de domicile pour renforcer l'accès aux droits des personnes sans domicile stable et prévenir l'aggravation de leur situation par des orientations adéquates ;

Considérant le travail de mise à jour conduit pour disposer d'un document actualisé et intégrant les évolutions portant principalement sur :

• Des précisions quant :

- aux modalités d'accès à la domiciliation pour les personnes sous mesure de protection juridique et celles "sous mains de justice",
- à l'impossibilité d'utiliser l'adresse de domiciliation dans le cadre d'une activité professionnelle ou commerciale,
- à la procédure et aux documents supports de cette mission,

• L'actualisation de nouveaux imprimés CERFA (demande et attestation d'élection de domicile).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes du "Guide de la Domiciliation au C.C.A.S. de Nevers" valant règlement intérieur présenté et annexé.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

  
**La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER**